

GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD RENOVE

GTCRR



Commentaires du GTCRR sur l' ERPD version de janvier 2016

1. Traduction du document en français de toute urgence
2. Faire apparaître le GTCRR dans l'ensemble du document et dans la feuille de route
3. Questions sur les arrangements institutionnelles qui ne défini pas clairement le rôle de la société civile (observation externe avec tache sensibilisation, formation et dénonciation)
4. Mise en place de mécanismes de transparence, anti-corruption, et de redevabilité, y compris des moyens de recours gratuits accessibles aux communautés locales et peuples autochtones
5. Mise en place de mécanismes transparents et compétitifs de recrutement du personnel de ER programme
6. Dans les documents voir tableau ci dessous :

Composantes/	Principales activités et responsabilités	Sections de l'ERPD
1. Communication, consultation et participation	<ul style="list-style-type: none">• Ce chantier devra être réalisé avec la participation active du GRCRR• Nécessité d'un appui direct et distinct du GTCRR pour mener ses actions de terrain de manière indépendantes• Les activités doivent se faire d'une manière indépendante ;• La communication : les messages ne sont pas élaborés d'une manière participative,	

<p>2. Arrangements institutionnels et partage des bénéfices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire ressortir le rôle d'observation du GTCRR dans le document officiel ; • Sécuriser un fonds pour l'appui du GTCRR ; • La question du partage de bénéfice et de la gestion de plaintes doit être clarifiée ; • Finaliser la mise en place de mécanismes de transparence, anti-corruption, et de Recevabilité, y compris des moyens de recours gratuits accessibles aux Communautés locales et peuples autochtones • La mise en place de mécanismes transparents et compétitifs de recrutement du personnel du secrétariat technique REDD+. 	
<p>3. Contexte stratégique et conception des activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités doivent se faire d'une manière indépendante ; • Approfondir l'identification des structures et organisations opérationnelles sur le terrain y compris celles développer par la société civile • Cartographie participative des droits des communautés locales et des Peuples autochtones, dans le respect des principes du consentement libre, informé et préalable devra apparaitre clairement dans le document • Reconnaissance et appui conséquent, politique, technique et financier, aux modèles de gestion communautaire des forêts fondés sur la reconnaissance et la sécurisation des droits des communautés Locales et peuples autochtones 	
<p>4. Stratégie financière et atténuation des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un outil économique, recherche de nouveaux investisseurs et bailleurs, budget de l'ER-Programme • Evaluation des risques et stratégie d'atténuation ; Retournement, fuites (dont mécanismes de gestion) et incertitudes • Définir l'apport de FFN • Responsabiliser la société civile pour contourner les risques d'instabilité politique • Mise en place d'un mécanisme de financement de la participation de la société civile au processus REDD+ pour jouer son rôle d'indépendant 	

<p>5. Sauvegardes, systèmes d'information et de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des données et Registre • Effectivité des standards au niveau juridictionnel • MRV communautaires devras être pris a contribution de manière à engager les communautés dans les activités de cartographie participatives avec des experts congolais dans la télédétection • Au delà du travail de la DIAF avec JICA exploiter la cartographie participative • Approfondir les risques auxquels s'exposent les Peuples Autochtones et les communautés locales, et en particulier les groupes sociaux marginalisés et/ou vulnérables au sein de ces communautés. • Finaliser et partager le plan de gestion de risques comme par exemple prévenir et encadrer les migrations et mouvements de la population de Bandundu et de Kinshasa vers Mai Ndombe dès le démarrage du programme et d'autres programmes. • Approfondir et partager sur comment impliquer le GTCRR dans la description des arrangements pour fournir des informations sur les sauvegardes pendant la mise en œuvre du programme de RE tel que les outils de communication, les supports de communications, les medias... • Identifier les intervenants et voir s'ils sont tous enregistrés • avoir la disponibilité de l'arrêté d'homologation de projet REDD+ 	
<p>6. Niveau de référence et MRV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description des sources et puits de carbones, définition des forêts • Niveau de référence historique, données sur les activités, facteurs d'émissions, ajustements • élaborer le niveau de référence juridictionnel (méthodologie)? • Comment gérer la question du grand-fathering, c'est-à-dire l'articulation avec les autres niveaux de référence (national et projet)? 	

Recommandation feuille de route :

1. L'impartialité, l'indépendance, et l'équité doivent caractériser la CNREDD dans la mise en œuvre de la feuille de route ;
2. Favoriser l'indépendance de la société civile sur le terrain en lui laissant la marge d'animer de manière distincte et directe ses actions sur terrain et respecter la tripartite avec un budget sécuriser
3. Renforcer et encourager la participation du GTCRR à l'IEC ;
4. Responsabiliser le GTCRR la composante 1 ;
5. Implique le GTCRR dans la structuration durable et définitive des CLD ;

Prochaines étapes

Exiger la finalisation des outils comme préalables pour avancer avec le ERPD tel l'arrêter sur l'homologation, l'étude sur le partage de bénéfice, et la gestion des plaintes.

Sécurisation des droits COLO des PA comme co propriétaires, la finalisation de la stratégie nationale REDD+

Mener une étude d'impact environnemental avant l'ERPA

Adoption de l'arrêté sur les concessions des forêts des communautés Locales avant tout déclenchement du programme ERPA (Notons ici que l'arrêté a été signé le 9 février 2016)

Pour le GTCRR

Guy KAJEMBA

Expert programme Juridictionnel